



SYNDICAT FRANÇAIS DE L'ECHAFAUDAGE, DU COFFRAGE ET DE L'ETAIEMENT
10 rue du débarcadère, 75852 PARIS cedex 17 - Tél. 01 40 55 13 00 - Fax 01 40 55 13 01

CHARTRE DES PROFESSIONNELS DE L'ECHAFAUDAGE, DU COFFRAGE, DE L'ETAIEMENT ET DES ACCÈS MOTORISÉS

Les membres du SFECE adhèrent pleinement aux termes de la présente Charte.

Notre Charte a été établie pour :

- Décrire notre vision commune de ce que sont nos métiers dans leurs différents aspects,
- Affirmer notre volonté à obtenir la reconnaissance et la considération que nos métiers méritent,
- Exprimer notre engagement et notre détermination à nous comporter conformément aux impératifs imposés par cette vision et cette volonté.

Le non-respect de la présente Charte pourra exposer l'adhérent à une radiation du Syndicat.

L'entreprise.....
représentée par M.
adhère, sans réserve, aux différentes clauses de la présente Charte des Professionnels du SFECE.

NOS MÉTIERS

Nous imaginons, nous définissons, nous fabriquons, nous distribuons, nous mettons en œuvre des échafaudages de service, des étalements, des coffrages, de multiples structures d'usage temporaire, des systèmes d'élévation, d'accès et de travail motorisés.

Nos savoir-faire sont donc multiples mais tous obéissent à des réglementations techniques et administratives, parfois communes mais souvent très différentes. En tant que professionnels, et dans le cadre des différents aspects des métiers où s'exerce notre activité, nous connaissons et nous respectons les règles de l'art et les réglementations.

La mise en œuvre de nos équipements de chantier en est l'aspect le plus difficile et aussi celui qui présente potentiellement les risques les plus importants pour les installateurs, les utilisateurs et, le plus souvent, pour le public.

Nous devons pourtant garantir la sécurité pour tous, à tout moment, malgré des conditions d'environnement souvent imprécises et l'aspect provisoire de notre prestation.

NOTRE VOLONTÉ

Nous souhaitons que nos professions soient reconnues pour toutes nos actions liées à la maîtrise des difficultés et des risques.

Pour y parvenir, nous croyons :

- à la formation professionnelle
- à la qualification des entreprises
- aux démarches « qualité » et « certification »
- à la normalisation de produits
- à une représentation forte et crédible à travers notre Syndicat, en France et à l'étranger
- à l'élaboration d'une image valorisante de notre profession
- au développement de nos matériels garantissant une mise en œuvre et une utilisation en sécurité dans tous les domaines de la construction.

NOTRE ENGAGEMENT

En accord avec leur vision, commune de leurs métiers, les professionnels adhérant à la Charte s'engagent :

- à respecter les règles de l'art et à appliquer les réglementations techniques et administratives
- à qualifier leurs entreprises
- à former leurs personnels
- à s'engager dans des démarches « qualité » et « certification »
- à fabriquer et à utiliser des produits normalisés ou conformes aux exigences de sécurité des directives européennes
- à participer aux actions représentatives engagées par le Syndicat
- à se conduire, en toute occasion, comme des représentants fiers de leur métier
- à respecter la déontologie commerciale et les règles de la libre concurrence, et à se conduire entre eux confraternellement.

Cette Charte, tout en ménageant l'aspect nécessairement concurrentiel des relations entre ses adhérents, à l'ambition de participer à la solidarité des membres de beaux métiers, unis dans les mêmes ambitions.

A chacun d'y concourir par ses comportements professionnels irréprochables et son enthousiasme à promouvoir la profession.

A notre Syndicat de fédérer les énergies et d'organiser nos représentations pour défendre les intérêts de la profession et de ceux qui y appartiennent.

Fait à le Membre adhérent de la FFB
(Signature)